



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 081-218101632-20250917-2025_DEL65-DE



Séance du 17 SEPTEMBRE 2025

2025 / 04 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 19
REPRESENTES	: 14
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *10 SEPTEMBRE 2025*

Date d'Affichage : *10 SEPTEMBRE 2025*

Secrétaire de Séance : *Guy ESTRABAUD*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès

BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise

GORIN Serge par ALBERT Corine

BERBESSOU Michel par AMALRIC André

MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie

CHABBERT Cécile par FABRE Olivier

PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy

LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine

ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine

CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric

BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel

CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine

IOUALALEN Valentin par BARENS Janine

BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques – diagnostic préventif avenue de la Richarde, site de la Lauze

Le Conseil Municipal,

VU le code du patrimoine ;

VU la délibération du conseil municipal du 19 mars 2025 autorisant la cession de tènements fonciers à la SAS Production La Prade ;

VU l'arrêté du Préfet de Région du n° 76-2025-0742 en date du 31 juillet 2025 portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive ;

CONSIDERANT que les parcelles concernées sont situées dans le secteur UA1 du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que le projet porté par l'acquéreur doit être transmis pour avis, au moment du dépôt du permis de construire, aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, afin d'être examiné par le Service Régional d'Archéologie Préventive ;

CONSIDERANT que le permis de construire est en cours de préparation ;

CONSIDERANT que le parc de la Molière a fait l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive et que la commune a sollicité que le site de la Lauze fasse l'objet d'un diagnostic par anticipation ;

CONSIDERANT que le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté du Préfet de Région en date du 31 juillet 2025, désigne l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) comme opérateur en charge de sa réalisation ;

CONSIDERANT la convention jointe en annexe, prévoyant les délais et les modalités d'intervention sur site, les conditions particulières, la date de mise à disposition du rapport de diagnostic et le projet scientifique d'intervention ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 9 Septembre 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'approuver le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en vue de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dans les délais et conditions convenues avec l'opérateur désigné par le Préfet de Région.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Guy ESTRABAUD



Le Maire,

Olivier FABRE


A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier FABRE".

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 22/09/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250917-2025_DEL65-DE

